

HABILITATION ELECTRIQUE DE NIVEAU BR-BC

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable (Articles R.4544-9 et 10 du Code du Travail). Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur en se basant sur l'avis du formateur.

L'habilitation BC permet la consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique en basse tension (chargé de consignation).

Le personnel ayant reçu l'habilitation électrique BR peut assurer des interventions générales (dépannage, connexion avec présence de tension, essais et mesurages). Ce personnel qualifié peut travailler seul ou avoir des électriciens sous ses ordres.

Durée de la formation :

- Formation initiale : 21 heures en présentiel réparties sur 3 journées consécutives ou non
- Formation continue : 14 heures sur 2 jours

Effectif :

- 1 à 10 personnes en intra ou en inter

Public :

- Personnel électricien chargé de consignations et d'interventions sur des ouvrages basse tension.

Prérequis :

- Posséder des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Accessibilité :

- La formation pourra être adaptée aux personnes présentant un handicap. Nous contacter en amont pour définir les adaptations nécessaires.

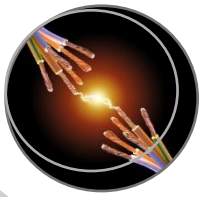
OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est de permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C18-510 lors des opérations de consignation et des interventions sur les ouvrages électriques basse tension.

COMPETENCES DEVELOPPEES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Enoncer les risques d'accidents lors d'activité sur une installation électrique
- Respecter les prescriptions de la norme UTE lors des opérations de consignation
- Effectuer des opérations de consignation, connexion et déconnexion, dépannage, mesurage et essai
- Adopter la conduite à tenir en cas d'accident





Réglementation :
- Art. R4544-9 et 10 CT
- Norme NF C 18-510

Méthodes pédagogiques :
- Exposés et échanges puis travaux pratiques

Moyens pédagogiques :
- Vidéoprojecteur, équipements et accessoires électriques, outils sécurisés, équipements de protection individuelle contre le risque électrique, affichages divers…
- L'accès à un tableau électrique sera nécessaire pour l'évaluation pratique

Encadrement :
- Formateur en habilitation électrique

Evaluation :
- Epreuve théorique sur les savoirs sous forme de questionnaires
- Epreuve pratique sur le savoir-faire avec mises en situation

Attribution finale :
- Attestation de formation et de présence
- Avis du formateur remis pour chaque stagiaire permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

Renouvellement :
- Recommandé tous les 3 ans selon la norme NF C 18-510.

Tarif :
- Devis sur demande, sans engagement.
- Inscription à france@fps95.com minimum 15 jours avant la formation

CONTACT :
France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE – Gérante
06 27 22 65 58 / france@fps95.com

CONTENU

- Les **effets** du courant électrique sur le corps humain (électrisation, électrocution, brulures)
- Les différents **domaines de tension**, les zones d'environnement et leurs limites
- Les **habilitations électriques**
- La **limite du champ d'intervention** et les opérations électriques dédiées au **chargé de consignation**
- Les **spécificités** propres à l'habilitation électrique BR et les interventions possibles
- Les différents **intervenants** et leur rôle
- Les différents **types d'ouvrages** électriques
- La réalisation des **opérations** d'ordre électrique
- Les **zones d'intervention**
- Les **documents** relatifs à une intervention
- **L'évaluation des risques** dans un environnement d'ordre électrique
- Les **accidents** d'origine électrique
- Les **équipements de protection** collective et individuelle
- Le **matériel** et les outillages portatifs à main
- Les procédures de mise en **consignation** et de déconsignation
- Les **documents** utilisés lors de la consignation (attestation de consignation en une et deux étapes…)
- La réalisation et/ou supervision des travaux d'**entretien**
- Les procédures et la sécurité lors des opérations de **mesurage**
- La conduite à tenir en cas d'**accident** d'origine électrique (premiers secours, incendie…)

Pratique : Travaux pratiques sur installations BT

Mise à jour : Sept 2026